

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les petits zhiboux	Numéro de permis 2022020	Date d'inspection Le 13 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie les petits zhiboux		Numéro de téléphone (506) 727-0081	
Adresse 642 Des Acadiens Boulevard Bertrand NB E1W 1G8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	11 déc. 2024	13 déc. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	29 nov. 2024	13 déc. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	29 nov. 2024	29 nov. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel. Selon une discussion avec l'exploitante, la (les) structure de jeu fixe ne sont pas utilisée pendant l'hiver. Selon la CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de revêtement de protection (surface protectrice). L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants si ceux-ci utilisent les modules de jeux. Heures de développement professionnels: Chaque éducateurs doivent avoir 10 hrs de formation de complété durant l'année. Lors de l'inspection, seule 2 éducatrices n'avaient pas complété leurs 10 hrs, Les 2 éducatrices ont participer en novembre 2024 a une formation et ont compléter le 2 hrs qui leurs manquaient. La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

Commentaires généraux

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 décembre 2024

Date

original signé par
Audrey Clément

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 décembre 2024

Date